



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2004/9  
19 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES MARCHANDISES  
DANGEREUSES ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ  
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS  
CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises  
dangereuses

Vingt-cinquième session, 5-14 juillet 2004  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LISTE, CLASSEMENT ET EMBALLAGE

Liste des marchandises dangereuses, colonne (2)

Communication de l'Union internationale des chemins de fer (UIC)

Dans la Liste des marchandises dangereuses figurant au chapitre 3.2 du Règlement type, de nombreuses désignations officielles de transport libellées en majuscules sont suivies de texte en caractères minuscules et, dans certains cas, il arrive que la somme des caractères majuscules et des caractères minuscules donne une entrée très longue.

Or, la Liste des marchandises dangereuses (ainsi que d'autres listes semblables dans les règlements modaux) figure dans de nombreuses bases de données du monde entier et un certain nombre de très longues entrées de la colonne (2) posent des problèmes de stockage et de transfert de données.

L'Union internationale des chemins de fer propose donc de transférer, le cas échéant, ces renseignements dans de nouvelles dispositions spéciales (par exemple la SP244) au chapitre 3.3. De la sorte, la longueur totale de la Liste des marchandises dangereuses dans le Règlement type et dans d'autres règlements serait nettement réduite.

Exemples:

Pour le numéro ONU 1139 SOLUTION D'ENROBAGE:

SPXXX Cette entrée comprend les traitements de surface ou enrobages utilisés dans l'industrie ou à d'autres fins, tels que sous-couche pour carrosserie de véhicule, revêtement pour fûts et tonneaux.

Pour le numéro ONU 1210 ENCRE D'IMPRIMERIE, inflammables, ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX ENCRE D'IMPRIMERIE, inflammables:

SPXXX Cette entrée comprend les solvants et les diluants pour encres d'imprimerie.

Pour les numéros ONU 1263 et 3066 PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES:

SPXXX Cette entrée comprend les peintures, laques, émaux, couleurs, shellacs, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques, et solvants et diluants pour peintures.

Pour le numéro ONU 1556, COMPOSÉ LIQUIDE DE L'ARSENIC, N.S.A. et le numéro ONU 1557 COMPOSÉ SOLIDE DE L'ARSENIC, N.S.A.:

SPXXX Cette entrée comprend les composés inorganiques tels que les arsénates N.S.A., les arsénites N.S.A. et les sulfures d'arsenic N.S.A.

On pourrait en faire de même pour les numéros ONU suivants:

1326, 1345, 1352, 1358, 1942, 1999, 3138, 3165, 3257.

Si le Comité adopte le principe de cet amendement, une proposition complète sera présentée.

-----